

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

2026/290

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES

**Arrêté portant délégation de fonctions de la Présidence de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)
et de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP)
de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin**

Le Président de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin,

Vu le code des relations entre le public et l'administration, notamment son article L212-1,

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L. 5211-9 et L. 5211-10 CGCT,

Vu les articles L 1411-5 et L 1414-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 et le décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 relatifs au code de la commande publique ;

Vu la délibération n°C300426_D17 du Conseil communautaire du 30 avril 2026 relative à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin,

Vu la délibération n°C300426_D18 du Conseil communautaire du 30 avril 2026 relative à l'élection des membres de la Commission de Délégation de Service Public de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin,

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communautaire, il convient de donner délégation permanente de fonction pour la présidence de la CAO et de la CDSP,

ARRETE

Article 1 : Monsieur Alain BAVAY, 1^{er} vice-président, reçoit délégation de fonction permanente pour représenter le Président de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin, au sein de la Commission d'Appel d'Offres et de la Commission de Délégation de Service Public.

A ce titre, Monsieur Alain BAVAY sera chargé de :

- Assurer la présidence, avec notamment la capacité de conduire les débats et de prendre part au vote,
- Signer les documents s'y rapportant (convocations, procès-verbaux...)

Article 2 : La signature par **Monsieur Alain BAVAY** des pièces et actes repris à l'article 1 du présent arrêté devra être précédée de la formule suivante :

Pour la CAO	Pour la CDSP
« Pour le Président et par délégation, Le Président de la Commission d'Appel d'Offres, Monsieur Alain BAVAY »	« Pour le Président et par délégation, Le Président de la Commission de délégation de Service Public, Monsieur Alain BAVAY »

La présente délégation de signature vaut pour la signature manuscrite et électronique.

Article 3 : Madame La Directrice Générale des Services et Monsieur le Receveur de la Trésorerie sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié sur le site Internet de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

Article 5 : Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Est certifié le caractère exécutoire du
présent arrêté,


Le Président de la Communauté
d'agglomération de Lens-Liévin,
Sylvain ROBERT

Lens, le 12 mai 2026

Le Président de la Communauté
d'agglomération de Lens-Liévin,


Sylvain ROBERT